



**Cfdt:**

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE

EN DIRECT 



**NÉGOCIATION SANTÉ PRÉVOYANCE**

Septembre 2025

## LA CFDT SIGNE L'ACCORD SANTÉ PRÉVOYANCE

### Couverture santé prévoyance des salariés de droit privé

Un nouvel accord vient renforcer la couverture santé et prévoyance des salariés de droit privé.

Après plusieurs mois de négociations, un nouvel accord a été conclu. Pour la première fois depuis 2001, un appel d'offres a permis de mettre en concurrence plusieurs assureurs, aboutissant à une baisse significative des frais de gestion.

La négociation a eu pour principal objectif :

- De viser à simplifier le parcours salarié
- D'améliorer les garanties
- De préserver l'équilibre financier des régimes

### CE QUI CHANGE À PARTIR DE JANVIER 2026



**Un nouveau point de contact :** HENNER sera désormais le point d'entrée centralisant tous les actes de gestion (adhésions, gestion des ayants droit, remboursements de santé, prestations arrêtés de maladie...) pour le compte de l'assureur CNP Assurance.



**Des garanties santé renforcées :** Grâce aux propositions de la **CFDT**, les remboursements liés aux soins dentaires, à l'optique et aux médecines douces seront améliorés.



**Une prévoyance simplifiée :** maintien du régime sur les trois équivalences les plus souscrites, retrait de la personnalisation non utilisée par les salariés, au profit de l'ajout de la garantie "frais d'obsèques" sur l'équivalence la plus souscrite (Equivalence A Equilibre) et donner la possibilité de changer d'équivalence chaque année (contre tous les deux ans auparavant), une avancée obtenue sous l'impulsion de la **CFDT**.



**Des augmentations de cotisation maîtrisées :** La **CFDT** a réussi à limiter l'impact sur les cotisations des salariés. Les assureurs exigeaient une augmentation de 3 à 5 % dès 2025. La CFDT a obtenu, au travers de l'appel d'offres, une augmentation limitée (par exemple +1,20 € par mois pour une rémunération brute de 2 500 € et moins de 2 € pour un salaire de 4 000 €) à compter de janvier 2026.

**GRÂCE À CET ACCORD,  
SIGNÉ PAR LA CFDT,  
LES SALARIÉS BÉNÉFICIERONT DE  
MEILLEURS REMBOURSEMENTS, D'UNE  
OFFRE PLUS COMPLÈTE EN SANTÉ, ET  
DE GARANTIES DE PRÉVOYANCE MIEUX  
ADAPTÉES À LEURS BESOINS.**



**À noter :** Dès le 1er janvier 2026, vous pourrez revoir le choix de votre couverture prévoyance ("équivalence"). Profitez de cette occasion pour vous interroger sur le choix le plus adapté à votre situation.

**N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER LES MILITANTS CFDT  
POUR VOUS ACCOMPAGNER**

# AMÉLIORATION DES GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE AU 1ER JANVIER 2026

## FRAIS DE SANTÉ

 **OPTIQUE**

Adhésion au réseau de soins ITELIS

- Des tarifs préférentiels sur les montures et les verres de marque
- Des garanties après-vente
- Le Tiers payant (dispense d'avance de frais)

 **DENTAIRE**

- Amélioration du remboursement des implants +100€ (1 100 à 1 200€)
- Amélioration de la garantie prothèse dentaire
- Simplification de la garantie prothèse non remboursée
- Ajout d'un forfait parodontologie (100€)

 **MÉDECINES DOUCES**

Amélioration de la prise en charge :

- 35€/séance avec 5 séances/an (soit 175€/an au lieu de 120€)
- Liste élargie des spécialités

 **MATERNITÉ**

Extension du poste hospitalisation à toutes les maternités

 **DE NOUVELLES PRESTATIONS PRISES EN CHARGE**

- Pharmacie prescrite non remboursée SS,
- Ostéodensitométrie
- Vaccin Antigrippal ou non pris en charge SS mais prescrit,
- Pilules contraceptives non remboursées SS

 **Attention : Le libellé des garanties s'exprime désormais en % de la Base de remboursement Sécurité sociale. Cela ne change pas le niveau des garanties. C'est simplement la façon de les exprimer qui est modifiée.**

## PRÉVOYANCE

Les garanties sont recentrées sur 3 équivalences (suppression de l'équivalence C « Rente de conjoint ») sans possibilité de personnalisation.

Pour la rente éducation, les enfants sont désormais considérés à charge jusqu'à 27 ans (au lieu de 26)

L'équivalence « Equilibre » intègre désormais la garantie Frais d'obsèques. Elle reste l'équivalence par défaut en l'absence de choix.

**Modification possible du choix tous les ans.**

	EQUILIBRE	CAPITAL	RENTE EDUCATION
<b>PRESTATIONS :</b>	Associe de façon équilibrée les garanties décès, rentes de conjoint et rente éducation	Privilégie la garantie décès sous forme de capital renforcé	Privilégie le versement de rente éducation
Capital décès	✓	✓ (renforcé)	✓
Rentes de conjoint (marié)	✓	-	-
Rentes éducation (enfants à charge jusqu'à 27 ans)	✓	-	✓ (renforcé)
Frais d'obsèques	✓	✓	✓

**LA CFDT EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER...**

Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !

